

Déclaration de Mgr Ivan Jurkovic

Panel sur l'utilisation du sport et de l'idéal olympique pour promouvoir les droits de l'homme pour tous, 28/06/2016

Monsieur le Président,

Le Saint-Siège reconnaît le rôle unique du sport et l'idéal olympique comme des instruments pour faciliter la construction d'un meilleur environnement international, plus inclusif et ouvert à tous. En fait, cette année, avec les Jeux olympiques qui auront lieu à Rio, nous avons l'occasion de mieux apprécier le rôle que doit jouer le sport dans la construction d'une communauté internationale plus respectueuse des « droits de l'homme ». Comme signe clair de l'engagement continu du Saint-Siège dans ce domaine, nous devons héberger la « Conférence sur la foi et le sport » en octobre au Vatican, dans l'intention de situer le phénomène du sport dans le contexte culturel et religieux plus large de l'humanité.

En particulier, ma délégation reconnaît l'importance de la valeur de la Charte olympique comme instrument pour une meilleure promotion et mise en œuvre des droits de l'homme. Comme l'a dit François: « [...] la Charte olympique [qui], parmi ses principaux objectifs, place la dimension centrale de la personne, le développement harmonieux de l'homme, la défense de la dignité humaine ; et en outre, « celui de contribuer à la construction d'un monde meilleur, sans guerres ni tensions, en éduquant les jeunes à travers le sport pratiqué sans discriminations d'aucune sorte... dans un esprit d'amitié, de solidarité et de loyauté » (Comité international olympique, Charte olympique, n. 6).1

Aujourd'hui plus que jamais, nous croyons fermement que notre monde a besoin de cet « esprit d'amitié et de solidarité », et que celui-ci doit rester au cœur de l'expression olympique dans le but de promouvoir « un universalisme caractérisé par la fraternité et l'amitié entre les peuples, la concorde et la paix entre les nations; par le respect, la tolérance, l'harmonie des différences ». 2

Dans ce contexte, il est important de souligner la valeur éducative du sport, en particulier parmi les jeunes et les enfants. Chaque événement sportif, et les Jeux olympiques surtout, peuvent servir comme un outil puissant pour montrer combien il est fondamental de toujours nous améliorer. Dans le sport, comme dans la vie quotidienne, nous visons à atteindre le succès, en évitant de nous satisfaire de résultats médiocres. D'autre part, un bon esprit sportif dans les moments d'échec est un bon entraînement pour les défis et échecs éventuels dans la vie. Par conséquent, la valeur sociale et éthique du sport, avec une saine concurrence, devrait toujours être mis au centre de chaque événement sportif.

Monsieur le Président, Malheureusement, de nos jours, le sport est trop souvent associé à son aspect économique, une compétitivité excessive, la violence et l'exclusion de ceux qui ne sont « pas exactement les meilleurs » 3 Pour faire face à ce problème, nous devrions nous « unir de façon ferme pour combattre tout aspect déviant qui pourrait s'y insérer, reconnaissant par là un phénomène contraire au plein développement de la personne et à sa joie de vivre ».4 Un plein appui aux valeurs de l'« idéal olympique » dans chaque compétition est le premier engagement que chaque État membre doit prendre pour maintenir et renforcer les principes éthiques du sport et, à travers eux, favoriser le respect des droits de l'homme.

Pour renforcer le message d'inclusion et de non-discrimination propagé par l'idéal olympique, que rappelle la Résolution 31/23, il est d'une grande importance de « mettre en œuvre ou de renforcer les programmes existants qui offrent plus de possibilités et de faciliter un accès sans obstacle au sport pour tous, en particulier pour les enfants et les jeunes, les personnes handicapées, les femmes et les filles. »5

À cet égard, les Jeux paralympiques sont un exemple d'inclusion et une démonstration de la façon dont le sport, y compris pour les personnes handicapées, est l'occasion de s'exprimer, chacun selon ses talents et ses limites.

Monsieur le Président, En conclusion, le Saint-Siège se félicite de l'utilisation du sport comme outil pour créer un environnement plus favorable aux droits de l'homme et il encourage les États membres, le Comité international olympique et le Comité international paralympique, à poursuivre leurs efforts pour promouvoir l'idéal olympique partout dans le monde et dans tous les sports. En outre, le Saint-Siège encourage la pratique du sport pour créer des ponts entre les peuples, les nations et les continents, ainsi que dans la société et, tant qu'il est pratiqué dans le respect de la dignité humaine, c'est un outil puissant pour créer une société mondiale plus inclusive.